MINISTÈRE
DES ARMÉES
ET DES ANCIENS
COMBATTANTS

Liberté
Égalité
Fraternité

BIENTÔT 16 ANS ? PENSEZ AU RECENSEMENT



OBLIGATION LÉGALE

POUR QUI ?

Tous les Français âgés de 16 ans

POUR QUOI ?

Grâce au recensement :

- inscription d'office sur les listes électorales
- convocation en JDC
- possibilité de s'inscrire aux concours et examens
- possibilité de passer le permis de conduire

+ d'infos ici

COMMENT ?

Rendez-vous en mairie ou sur **www.service-public.fr**

INSTAGRAM @armees.jeunesse

LINKEDIN Direction du service national et de la jeunesse

X @DSNJeunesse

YOUTUBE @SGArmees